

Les conseils de la semaine :

Renforçons notre *émouna* !

Marchons dans le sentier d'Avraham. Hachem ne lui révéla pas la destination de son voyage, ni sa durée. Cependant Avraham n'émit aucune plainte et remporta cette épreuve avec succès. Avraham nous a légué cette qualité essentielle de *bitahon*, (confiance en Hachem) Ainsi, suivons la voie de la Tora sans trop nous poser de questions ! Gardons confiance en la providence divine !

Comment changer le décret divin ?

La Tora nous prescrit 5 actions ayant ce pouvoir : la *tsédaka* (charité), la *téfila* (prière), la *téchouva* (amélioration du comportement), le *chinouï hachem* (changement de nom), ainsi que le *chinouï makom* (changement de résidence). Ces actions contribuent à faire annuler un décret divin, car, à travers elles, le cœur de l'homme est rempli d'humilité

Attention à l'influence !

Choisissons avec précaution notre lieu de résidence.

Ainsi, Avram se sépara de Lot, lorsqu'il s'aperçut que le cœur de Lot penchait vers l'idolâtrie. Lot fut attiré par l'opulente cité de Sodome. Il espérait pouvoir y amasser de nouvelles richesses. Il ne tint pas compte de la corruption des habitants de cette cité. Il échappa de justesse à la destruction de cette ville, par le mérite d'Avraham

Ne faisons pas comme Lot, mais installons-nous dans un lieu où règnent de vraies et belles valeurs !

Ne restons pas cantonnés dans notre univers si matérialiste !

Chabbat chalom